

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous présenter à l'examen du permis de chasser.

Cet examen comprend une épreuve pratique et théorique, précédée d'une formation obligatoire organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Garonne.

**Pour prendre en compte votre inscription, Il est obligatoire d'effectuer l'inscription via le site internet de la FDC 31. Un dossier d'inscription vous sera envoyé par mail.**

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des pièces à fournir dès que votre inscription sera confirmée.

Après réception de votre dossier complet, vous recevrez une convocation à la journée de formation obligatoire qui se déroulera au Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs, 17 avenue Jean Gonord à Toulouse.

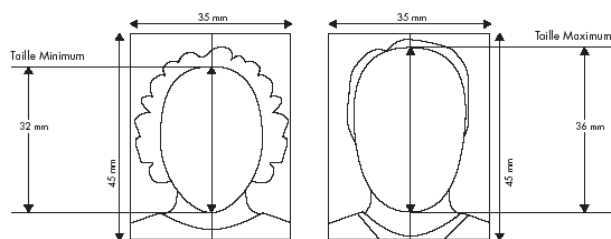
A l'issue de la journée de formation, votre dossier sera transmis à **L'Office Français de la Biodiversité**, qui vous adressera la convocation à l'examen.

### **INFORMATIONS SUR LE DOSSIER :**

#### **A NOTER** **POUR TOUS**

Les 2 photos d'identité, de format 35 x 45 mm, **ne doivent pas être séparées**; vous devez porter au dos de chacune d'elles vos noms et prénoms (pas d'agrafe sur les photos, mais uniquement sur la bordure). Elles peuvent être identiques aux photos de votre pièce d'identité uniquement si celle-ci date de **moins de 6 mois**.

Les photos doivent être **aux normes carte d'identité** et doivent respecter les règles ci-dessous.



Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité, les titres de voyage, les titres de séjour et les permis de conduire.  
(norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

La prise de vue doit dater de moins de six mois et doit être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre.

**PAIEMENTS** : attention il y a deux paiements :

- Les droits d'inscription à l'Office Français de la Biodiversité sont de **46 €** pour les candidats **majeurs** ou **31 €** pour les candidats **mineurs**, paiement par **chèque** à l'ordre de **l'Agent comptable de l'Office Français de la Biodiversité**.
- Les frais de formation sont de **30 €** pour tous les candidats, paiement par **chèque** à l'ordre de la **Fédération des Chasseurs 31**.

N'hésitez pas à appeler pour toute information complémentaire au 05 62 71 59 39

Le Service Permis de Chasser

**ATTENTION – AUTRES ELEMENTS VOIR AU DOS**

## Memento des pièces à fournir et des éléments à remplir

Avant de nous envoyer votre dossier, vérifier rapidement si tout est complet :

<b><u>POUR TOUS :</u></b>	Cocher ici si OK
- Au recto de l'imprimé, remplissage de l'identité, toutes les zones doivent être renseignées	<input type="checkbox"/>
- Au recto Signature du candidat, <b>sans dépasser le cadre</b>	<input type="checkbox"/>
- Au verso, le certificat médical doit être rempli entièrement daté (de moins de 2 mois), signé, tamponné par un <u>médecin généraliste</u> (attention le numéro d'identifiant R.P.P.S ou de référence ADELI doit être renseigné) ; <b>Pas de feuille à part, Pas de certificat sur ordonnance, Pas de copie ni de document scanné</b> ; (Pour les <u>médecins remplaçants</u> , il faut le tampon du médecin remplaçant ainsi que le médecin remplacé)	<input type="checkbox"/>
- 2 photos identités (non séparées) <b>aux normes</b> datant de <b>moins de 6 mois</b> (avec le nom du candidat au dos). Si les photos sont identiques à la pièce d'identité fournie, veillez à ce que celle-ci ait moins de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport <b>en cours de validité</b> . <b>Vous devez être en possession de l'original qui vous sera demandé le jour de l'examen</b>	<input type="checkbox"/>
- 1 Chèque de <b>30 € à l'ordre de « Fédération des Chasseurs 31 »</b>	<input type="checkbox"/>



**SOYEZ ATTENTIF A LA VALIDITE DE VOTRE PIECE D'IDENTITE** (la prolongation de 5 ans pour les Cartes d'Identité n'est valable que dans le cas où la personne était MAJEURE lors de l'établissement de celle-ci)

Pour les **CANDIDATS MAJEURS**, il faut obligatoirement en plus :

- Si vous avez entre 18 et 25 ans, joindre le certificat de JAPD	<input type="checkbox"/>
- 1 chèque de <b>46 € à l'ordre de « l'agent comptable de l'OFB »</b>	<input type="checkbox"/>

Pour les **CANDIDATS MINEURS**, il faut obligatoirement en plus :

- Si vous avez entre 16 et 18 ans, joindre le certificat de Recensement	<input type="checkbox"/>
- 1 chèque de <b>31 € à l'ordre de « l'agent comptable de l'OFB »</b>	<input type="checkbox"/>
- Au recto de l'imprimé faire remplir, dater et signer le représentant légal	<input type="checkbox"/>



**Les dossiers incomplets resteront en attente des pièces manquantes.  
Vous ne serez convoqué que si votre dossier est complet.**

**Les dossiers réceptionnés après la date de retour demandée seront convoqués  
pour une prochaine session.**